

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 446 Jeudi 20 octobre 2022 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 10

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Prochains BEx : le 18 novembre en présentiel, en veille du Conseil Fédéral et le 2 décembre en présentiel en veille du Conseil des Territoires et du Développement. Les suivants pour 2023, seront les 14/01, 27/01, 16/02, 10/03</p> <p>Conseil Fédéral, le samedi 19 novembre en présentiel. Conseil Fédéral, les samedis 28 janvier et 11 mars en distanciel.</p> <p>Conseil des Territoires les 3 et 4 décembre et le 2 avril en présentiel. Conseil des Territoires Ultramarins, le 31 mars.</p> <p>Assemblée Générale Fédérale le 1^{er} avril</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Ordre du jour Conseil Fédéral 19 novembre 2022	<p>I – ACTUALITÉ</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intervention du Président du Conseil Fédéral, 2. Intervention du Président Fédéral, 3. Intervention du Directeur Technique National, 4. Intervention du Secrétaire Général. <p>II – POUR DECISION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Calendrier des instances fédérales, 2. Annexe3, 3. Règlements sportifs, 4. Calendrier international, <p>III – POUR ETUDE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de sobriété énergétique, 2. Statuts – code du sport,

	<p>3. Projet FFCK PARIS 2024 – Bilan programme volontaire – Projet opérationnel.</p> <p>IV – POUR INFORMATION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Point budgétaire 2. Indemnités kilométriques 3. Maison du CK et des sports de Pagaie <p>→ Le BEx valide cet ordre du jour</p>
<p>2. Extension honorabilité corps arbitral</p>	<p>L'obligation d'honorabilité a été étendue par la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 aux arbitres, juges, surveillant.e.s de baignades et à tout.e intervenant.e auprès des mineurs au sein d'un EAPS. Ces personnes, si elles sont licencié.e.s sont soumises au contrôle systématique d'honorabilité.</p> <p>La direction des sports du ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques nous a confirmé que les dispositions du Code du Sport permettent l'application immédiate de la loi.</p> <p>Il est nécessaire de modifier GOAL afin d'intégrer le renseignement obligatoire sur l'honorabilité pour les juges arbitres et les arbitres qu'ils soient majeurs ou mineurs.</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>Mise en place de la demande d'honorabilité des juges-arbitres de la fédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information auprès de Lionel FRAISSE afin qu'il sensibilise la commission arbitrale => réunion le 21 octobre 2022, • Evolutions GOAL début 2023. <p>→ Validation par le BEx, de cette mise en place, début 2023</p>
<p>3. Reconnaissance « Club Pagaie Santé® »</p>	<p>A la suite du BEX du 9 septembre dernier qui a validé 8 nouveaux clubs, il a été étudié par la commission nationale Pagaie santé® la situation du club de LANESTER. Le club de LANESTER a régularisé sa situation et il peut à nouveau prévaloir de la reconnaissance « Club Pagaie Santé® » ; Clubs reconnu lors de la campagne de 2021. Avec cette nouvelle reconnaissance, la fédération bénéficie actuellement de 17 clubs reconnus « Club Pagaie Santé® », 9 en 2021 et 8 en 2022.</p> <p>Les courriers et les mises à jour seront faites à l'issue du BEX courant novembre.</p> <p>→ Le BEx valide cette régularisation</p>
<p>4. Compte-rendu Bureau Enseignement Formation 13 septembre 2022</p>	<p>Ordre du jour de cette réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point Statistiques, <ul style="list-style-type: none"> ○ Pagaies Couleurs, ○ Filière fédérale, • Pagaies Couleurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Liens avec ESIND pour la création des contenus, ○ Liens avec CNA pour validation du niveau technique • Préparation Visio avec les CREF : Date, thématique, <ul style="list-style-type: none"> ○ Echanges avec les CREF • DES JEPS : lancement de la 4^{ème} promo • DEJEPS Perfectionnement sportif • Newsletter formation de septembre ; • E-learning : formation en présentiel, • Formation de dirigeants : contenus, programme

	<p>DESJEPS Direction de structures et de projets : lancement de la 4ème promo 12 stagiaires de la promo 2021-2022 ont validé le diplôme. Pour la 4ème promo : 16 stagiaires dont 14 venant du nautisme (Kayak, Voile...) ont déposé un dossier d'inscription. 12 seront sélectionnés d'ici le 16 septembre 2022.</p> <p>DEJEPS Perfectionnement sportif : Seul, le creps de Toulouse ouvre une session en 2022-2023 en partenariat avec la FFCK. 12 stagiaires (7 EV et 5 en EC) prennent part à la formation.</p> <p>E-learning : Le 15 et 16 octobre weekend proposé à Vaires avec un groupe complet de 10-12 personnes maximum. Objectif : créer un parcours AMFPC.</p> <p>Formation des dirigeants : Un programme de formation est présenté. Il comprend 3 modules de formation reprenant les thématiques suivantes avec les principes fondamentaux de la loi 1901 et la création d'une association, l'organisation interne et la gouvernance au sein d'une association, le projet fédéral, le fonctionnement de la FFCK et de ses instances, le système d'adhésion et de licence de la FFCK, l'utilisation de l'extranet fédéral, le parcours de formation et la règlementation liée à l'encadrement dans un club, le projet associatif, sa construction, sa mise en œuvre, son évaluation, les différentes sources de financements, la comptabilité associative et la fiscalité des activités associatives.</p> <p>Temps d'échange CREF / BEF : Date : Mercredi 19 octobre 19h00 –21h00.</p> <p>→ Le BEx valide ce compte-rendu,</p>
5. Proposition ITO's Slalom 2023	<p>Il est proposé au BEx, la liste des ITO's Slalom pour 2023, proposée par la Commission Nationale d'Activité. Cette liste a été validée par la Commission Nationale des Juges et des Arbitres et le service Animation Sportive.</p> <p>→ Le BEx valide cette liste</p>
6. Proposition ITO's Sprint 2023	<p>Il est proposé au BEx, la liste des ITO's Sprint pour 2023, proposée par la Commission Nationale d'Activité. Cette liste a été validée par la Commission Nationale des Juges et des Arbitres et le service Animation Sportive.</p> <p>→ Le BEx valide cette liste</p>
7. Candidature Championnat de France de Fond 2023	<p>Le Canoë Kayak Sport Libourne se présente en tant que candidat pour organiser les Championnats de France de Fond qui se dérouleront lors du week-end de Pâques 2023.</p> <p>→ Le BEx valide cette candidature</p>
8. Candidature Championnat de France de Marathon 2023	<p>Le club de l'Espérance canoë kayak Decize Saint-Léger-des-Vignes se présente en tant que candidat pour organiser les Championnats de France de Marathon qui se dérouleront du 23 au 24 septembre 2023.</p> <p>→ Le BEx valide cette candidature</p>

<p>9. Candidature Championnat de France de Descente 2023</p>	<p>Modification du lieu du Championnat de France de Descente Sprint 2022 qui sera organisé à Saint-Pierre de Bœuf, en raison du manque d'eau à Tours.</p> <p>Le comité régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur se présente en tant que candidat pour organiser les Championnats de France de Descente Sprint et Classique qui se dérouleront du 5 au 9 juillet 2023.</p> <p>→ Le BEx valide cette candidature</p>
<p>10. Candidature Championnat de France de Slalom Elite 2023</p>	<p>Le Cesson-Sévigné Canoë Kayak Les Poissons Volants se présente en tant que candidat pour organiser les Championnats de France de Slalom Elite qui se dérouleront du 20 au 22 octobre 2023.</p> <p>→ Le BEx valide cette candidature</p>
<p>11. Candidature Championnat de France de Sprint 2023</p>	<p>Le Comité Régional de Normandie se présente en tant que candidat pour organiser les Championnats de France de Sprint à Poses qui se dérouleront du 12 au 16 juillet 2023.</p> <p>→ Le BEx valide cette candidature</p>
<p>12. Calendrier ICF Ranking 2023</p>	<p>Comme chaque année, la FFCK a été appelée à se positionner pour identifier les deux compétitions ICF Ranking se déroulant sur le territoire national. Pour rappel, la France accueillant en octobre 2023 sur le site de Vaires sur Marne, la finale de la Coupe du Monde, comptant pour le classement mondial, cette compétition est de fait, ICK Ranking. Il nous était donc possible de proposer une seule autre ICF Ranking : le Bex du 24 mai a voté pour la candidature du CRCK de La Réunion (site de Saint Suzanne).</p> <p>Le contexte a évolué récemment. Jean Michel PRONO (Chairman du Comité Technique ICF Slalom) a informé la FFCK que l'ICF Ranking de Sainte Suzanne est désormais considérée comme « hors quota » France. Par conséquent, la FFCK peut inscrire une ICF Ranking supplémentaire au calendrier 2023. A ce jour, deux candidatures ont été enregistrées : les sites d'Epinal et de Pau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Site de Pau :</u> Pau organise chaque année depuis quelques années la Coupe des Pyrénées avec le site espagnol de la Seu d'Urgell. Inscrire cette étape au calendrier ICF Ranking permet d'attirer plus de compétiteurs. • <u>Site Epinal :</u> Nouveau bassin avec un club qui a de l'expérience au niveau des organisations de compétitions. Demande forte de la collectivité de voir des manifestations d'ampleurs internationales sur le site. Le nouveau bassin attire les compétiteurs des pays limitrophes. Une N1 est programmée en 2023 : de nombreuses demandes ont déjà été enregistrées.

	<p>Sur la base de ces éléments, le BEX est invité à se positionner sur le choix entre Epinal et Pau pour l'identification de la seconde compétition ICK ranking en 2023.</p> <p>Le BEx propose l'attribution de l'ICF Ranking en 2023 pour Epinal et en 2024, pour Pau et Foix</p>
<p>13. Proposition Liste des Juges et Arbitres de Haut Niveau</p>	<p>Les conditions pour inscrire les Juges et les Arbitres sur cette liste répondent à des points précis de participation en nombre de jours, en compétitions internationales sur l'année précédente.</p> <p>→ Le BEx valide cette liste des Juges et Arbitres de Haut Niveau</p>
<p>14. Validation de l'annexe 3 (Annexe Médicale)</p>	<p>Suite à la loi n°2022-296 du 2 mars 2022, l'article L231-2 du Code du sport dispose désormais que :</p> <p>« I.- Pour les personnes majeures, la délivrance ou le renouvellement d'une licence par une fédération sportive peut être subordonné à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.</p> <p>II.- Après avis simple d'un organe collégial compétent en médecine, les fédérations mentionnées à l'article L. 131-8 fixent dans leur règlement fédéral :</p> <p>1° Les conditions dans lesquelles un certificat médical peut être exigé pour la délivrance ou le renouvellement de la licence ;</p> <p>2° La nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés à l'obtention de ce certificat, en fonction des types de participants et de pratique. ».</p> <p>Cet article donne donc plus de marge de manœuvre aux fédérations sportives concernant l'exigence ou non d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence aux pratiquants majeurs. Mais elle impose aux instances Fédérales de décider pour les adultes, les règles qu'elle impose et ceci avant la reprise des licences 2023.</p> <p>La Commission médicale nous a fait une proposition au mois d'avril, de conserver les règles applicables antérieurement à cette loi, et de les retranscrire officiellement dans l'annexe 3 du Règlement intérieur (intitulée « Règlement Commission médicale » et dont la dernière modification remonte à 2017), afin qu'elles soient en adéquation avec les règles contenues dans l'annexe 10 relatives aux licences fédérales.</p> <p>Dans cette Annexe 3, il a été modifié la présentation des règles sur la présentation des certificats médicaux et des questionnaires de santé.</p> <p>A la différence de l'annexe 10, il a été précisé que la carte Open (1 jour compétition), permet de participer ponctuellement à une compétition officielle inscrite au calendrier des commissions nationales d'activité, sous réserve d'acceptation de l'organisateur. Cette licence permet d'accueillir des étrangers, des licenciés d'autres Fédérations et de les assurer pour cette compétition mais si elle ne permet pas à participer à tout un championnat.</p> <p>Toujours à la différence de l'annexe 10, il a été précisé la Carte 3 mois accompagnée d'un certificat médical en compétition, puisse permettre aussi de participer ponctuellement à une compétition officielle inscrite au calendrier des commissions nationales d'activité, sous réserve d'acceptation de l'organisateur, en y intégrant les entraînements tout en étant assuré. Exemple, une personne veut faire le marathon de l'Ardèche et veut s'entraîner les semaines en amont de la compétition, pourra le faire en espérant qu'il puisse prendre ensuite une licence annuelle compétitive.</p>

→ Proposition de valider la version de l'Annexe 3 du Règlement Intérieur jointe à cette instruction, afin de la présenter au prochain Conseil Fédéral. Un exemple de prescription médicale sera ajouté en fin d'annexe avec les questionnaires de santé.

Fin du BEX à 19 h 50

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

